

de ses attitudes et politiques intransigeantes, par ses décisions unilatérales et son refus de satisfaire les besoins légitimes des provinces canadiennes, principalement parce qu'il ne met pas à leur disposition les crédits suffisants pour assurer le développement, l'essor économique et le bien-être de la population.

Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de présenter, au nom de mon parti, le parti Crédit social du Canada, la motion à l'étude.

Ces reproches, monsieur l'Orateur, le parti Crédit social du Canada n'est pas le seul à les adresser au gouvernement fédéral. Et ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que nous énonçons de tels principes économiques et financiers et que nous formulons de telles critiques constitutionnelles.

Quant à nous, du Crédit social, nous n'avons pas manqué une seule occasion de réclamer le respect des droits fiscaux des provinces, afin qu'elles puissent satisfaire aux besoins de leur population.

Personnellement, au cours de mes nombreuses interventions à la Chambre, j'ai demandé aux gouvernements fédéraux qui se sont succédé de remettre à la province de Québec ce qu'ils ont emprunté à l'occasion de la guerre et qu'ils avaient solennellement promis de remettre.

Mais le gouvernement fédéral a toujours fait la sourde oreille et, depuis les quatre dernières années, nous avons l'impression que plus nous nous efforçons d'améliorer les relations fédérales-provinciales, plus nous nous butons à l'entêtement du gouvernement, qui semble tout mettre en œuvre pour écœurer la province de Québec et saborder la Confédération.

En y regardant de plus près, on se rend vite compte que le gouvernement actuel a fermé les issues à toutes négociations tellement hermétiquement, qu'il n'entend même plus les clameurs des provinces. Au Québec, une telle prise de position pourrait s'expliquer s'il existait un gouvernement conservateur au Québec et un gouvernement libéral à Ottawa, puisque nous assisterions alors aux joutes centenaires auxquelles ces deux vieux partis participent depuis la Confédération.

Mais nous constatons, à notre grande surprise, que le Québec a toujours subi les pires revers politiques et constitutionnels lorsque les gouvernements étaient «rouges» à Québec et «rouges» à Ottawa. Est-ce parce que les premiers ministres provinciaux ont donné une confiance aveugle à leurs amis d'Ottawa et que ces derniers en ont profité pour pousser encore plus loin leurs visées centralisatrices, ou est-ce parce qu'on a préféré le salut du parti à celui de la population?

Il s'agit d'une coïncidence, dira-t-on mais elle est tellement frappante qu'il est bien difficile à tout Québécois sincère de ne pas s'y arrêter.

Jusqu'où faudrait-il remonter pour faire état des doléances des gouvernements provinciaux et des municipalités à l'endroit du gouvernement fédéral? Probablement à la toute première conférence fédérale-provinciale, qui se déroula immédiatement après la seconde guerre mondiale, alors que les provinces, notamment la province de Québec, réclama le retour de ses droits fiscaux qui avaient été imprudemment cédés par le premier ministre Godbout, par une simple lettre à M. Mackenzie King, sans même consulter le Parlement du Québec à cet effet.

[M. Gauthier.]

Je vais consulter au hasard les comptes rendus des conférences fédérales-provinciales pour démontrer que les provinces ont toujours réclamer le retour de leurs pouvoirs fiscaux ou les ont de nouveau troqués pour plus d'argent, sous forme de paiements de péréquation.

Donc, tout tourne autour d'une question d'argent, d'une question de taxes et d'impôts.

Le très honorable premier ministre du Canada M. Trudeau a dit: Nous avons le pouvoir de dépenser; nous avons donc le droit de taxer. Les provinces, elles, disent: Nous avons le pouvoir de dépenser, nous avons aussi le droit de taxer. Au fond, tout ce que le citoyen récolte dans tout cela, ce sont les taxes et les impôts.

Remontons à 1963. Que disait M. Lesage, premier ministre libéral du Québec, alors qu'il s'adressait au gouvernement libéral de M. Pearson, relativement à la formule Fulton-Favreau? Voici ce qu'il disait, le 25 novembre 1963:

Les arrangements fiscaux que réclamait la situation (c'est-à-dire l'état de guerre) ne devaient être que temporaires. Au début, on avait cru pouvoir revenir à l'esprit du fédéralisme dès la fin des hostilités, mais les conséquences économiques de la guerre durèrent encore plusieurs années au cours desquelles furent maintenus les arrangements antérieurs.

Cependant, nous vivons aujourd'hui en 1963. Il n'y a plus d'état de guerre et les problèmes économiques qui confrontaient le Canada après 1950 ne sont plus les mêmes. Ce sont les besoins des provinces qui, après toutes ces années, sont devenus prioritaires, par rapport à ceux du gouvernement fédéral...

Et M. Lesage justifiait ses propos de la façon suivante:

Quand nous disons que nos besoins sont prioritaires, nous n'exprimons pas un point de vue subjectif. Nous nous fondons plutôt sur des faits que tout le monde est à même de vérifier.

En d'autres termes, nos besoins ne sont pas devenus «prioritaires» parce que nous avons désiré qu'ils le soient mais bien plutôt parce que leur nature les rends tels.

Nous savons que les besoins du Québec sont des besoins essentiels; nous venons d'insister sur ce point. En résumé, il nous faut améliorer notre niveau d'éducation, car l'entreprise d'affirmation nationale dans laquelle nous nous sommes engagés risquerait autrement d'être éphémère.

• (1530)

Il nous faut relever le niveau de la santé publique et du Bien-être social chez nous pour que nos concitoyens jouissent plus efficacement dans l'économie leur rôle de producteurs et qu'ils soient des êtres humains plus heureux. Il faut enfin que le Québec soit désormais en mesure de s'acquitter de ses responsabilités en matière économique.

En même temps que perdaient de leur valeur les raisons que le gouvernement fédéral pouvait avoir de considérer ses besoins comme prioritaires par rapport à ceux des provinces, un autre facteur se manifestait dont tous les pays évolués du monde sont conscients et dont la présence achève de renverser complètement la situation qui a prévalu de 1939 à 1956 environ. Ce facteur, c'est l'orientation nouvelle que doit prendre la politique économique moderne.

Pendant de longues années, ainsi que nous l'avons laissé entendre, le problème de l'instabilité économique et celui de l'inflation ont à juste titre préoccupé ceux qui étaient responsables de l'évolution économique du pays et les ont incités à adopter les mesures qui s'imposaient. Du fait même de leur action et de la collaboration qu'y a apportée le secteur privé, ces problèmes, sans avoir totalement disparu, ont néanmoins été sensiblement atténués. Aujourd'hui demeure, et de façon aiguë, le problème de la croissance économique. Et ce problème est loin d'avoir été résolu: au contraire, il peut fort bien être la cause d'une bonne proportion du chômage dont l'économie canadienne et québécoise continue d'être affligée.